

DÉLIBÉRATION N°2024-39

DÉCISION MODIFICATIVE 2024 - N°2

Le mardi 26 novembre 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Adeline DUMON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Edward de LUMLEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

Vu la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 28 février 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu la délibération n°2024-10 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-28 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 juillet 2024 adoptant la Décision modificative 2024,

Vu l'article 10 des statuts d'Arsud désignant le Directeur pour assurer le secrétariat des séances du Conseil d'Administration,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20241126-2024-39-DE
Date de dépôt : 26/11/2024

Considérant :

- Le vote par la Région Sud d'une subvention spécifique de 20 000 € pour le soutien à l'émergence d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale – région,
- La demande de subvention spécifique à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 160 000 € dans le cadre du programme « mieux produire, mieux diffuser »,
- La nécessité d'ouvrir les crédits correspondants à ces nouvelles missions,
- La décision de la Région Sud de ne pas voter les 90 000 € de dotation complémentaire figurant au budget primitif,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint
- Pour mémoire :

	PRIMITIF + BS		DM 2		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 727 141,68	2 086 767,05	0,00	6 500,00	1 727 141,68	2 093 267,05
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 063 851,00	6 063 851,00	129 144,84	129 144,84	6 192 995,84	6 192 995,84
TOTAL DU BUDGET	7 790 992,68	8 150 618,05	129 144,84	135 644,44	7 920 137,52	8 286 262,89

	TOTAL DES DEPENSES					
	PRIMITIF + BS		DM 2		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 284 283,68	442 858,00	0,00	0,00	1 284 283,68	442 858,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 429 665,00	634 186,00	129 144,84	0,00	5 558 809,84	634 186,00
BUDGET	6 713 948,68	1 077 044,00	129 144,84	0,00	6 843 093,52	1 077 044,00

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20241126-2024-39-DE
Date de réception préfecture : 03/12/2024

TOTAL DES RECETTES						
	PRIMITIF + BS		DM 2		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 446 804,05	639 963,00	6 500,00	0,00	1 453 304,05	639 963,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 626 770,00	437 081,00	129 144,84	0,00	5 755 914,84	437 081,00
BUDGET	7 073 574,05	1 077 044,00	135 644,84	0,00	7 209 218,89	1 077 044,00

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité dont 2 abstentions.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 26 novembre 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20241126-2024-39-DE
Date de réception préfecture : 03/12/2024